

PRESENTATION DU CLUB : Tennis Club d'Annecy Le Vieux – TCAV

Avec ses 1200 licenciés, le TCAV est l'un des plus grands clubs de la Région Rhône Alpes. Le club possède 11 courts dont 3 couverts. La politique est de trouver un équilibre entre le loisir et la compétition tout en mettant en avant la formation des jeunes et la convivialité.

POSTE A POURVOIR : Début le 30 Août

TYPE D'EMPLOI : Recherche d'un enseignant (e) orienté (e) sur la formation et l'entraînement des jeunes principalement ayant la vocation à faire du suivi en compétition. Il intégrera une équipe de 4 enseignants encadrée par le directeur sportif. Il travaillera en collaboration avec l'équipe d'accueil (2 personnes) encadrée par une responsable administrative.

COMPETENCES : Capacité à travailler en équipe, adaptabilité, ouverture d'esprit

TYPE CONTRAT : CDI, temps plein, groupe 4 de la CCNS

LIEU DE TRAVAIL : 9 bis rue de Verdun 74940 ANNECY

REMUNERATION ANNUELLE BRUTE (selon profil et expériences) : 25 200 euros

CANDIDATURE : Envoyez votre CV et lettre de motivation à contact@tcav.fr « Recrutement BE rentrée septembre », contact Cyril BARNIER, directeur sportif 0679450864

FICHE DE POSTE

ENSEIGNANT(E) TERRAIN

Catégorie : technicien(ne)

Classification CCNS : groupe 4

La personne est détentrice d'une qualification professionnelle lui permettant d'encadrer l'activité correspondante :

FINALITE DE LA FONCTION

L'enseignant(e) de terrain, sous l'autorité du Président et du Directeur Sportif est chargé(e) d'enseigner et d'encadrer la pratique du Tennis dans le cadre des heures prévues dans son contrat de travail et de l'avenant annuel lié à l'aménagement du temps de travail.

MISSIONS PRINCIPALES

Missions pédagogiques :

- Prépare les séances pédagogiques adaptées à chaque public. – Il gère les animations qui lui sont confiées – Il assure le relationnel avec les parents.
- Transmet les informations souhaitées par le Bureau et/ou le directeur sportif
- Est force de proposition dans la mise en place d'activités sportives et la participation à ces activités (animations, stages, compétition, déplacements...).
- Détecte les jeunes à potentiel et aide à la constitution des équipes.
- Effectue des suivis en compétition.

Participation à la vie de l'association :

- Participe aux réunions de bilan et assure le compte rendu de l'activité au directeur sportif
- Réalise un bilan écrit de la saison écoulée et est force de propositions
- Peut être amené à remplacer le personnel de l'accueil.

Missions de développement :

- Peut mener des actions de développement de l'activité (prospection, organisation de manifestations, de rassemblement, de tournois...)
- Peut participer à des actions de communication : poster des informations sur le site internet ou les réseaux sociaux.

RESPONSABILITES

La personne est **responsable de la seule qualité d'exécution des missions** qui lui sont confiées :

Sécurité :

- En toutes circonstances, respecter les consignes de sécurité liées aux installations et veiller à la sécurité de ses élèves
- Respecter les horaires,
- Garantir la sécurité des sportifs pendant la durée de la séance (initiation, entraînements, animations, stages, ...),
- Tenir le suivi des présences/absences de ses élèves ou participants à l'animation à partir du support transmis par le club
- En cas d'absences d'élèves à ses cours ou de jeunes inscrits à l'animation, respecter dès que possible la procédure exigée par le club (exemples : prévenir les parents si le club n'a pas été informé ; prévenir dès que possible sa hiérarchie ou la personne désignée)

Installations et matériel :

- Garantir la bonne utilisation des installations et du matériel mis à sa disposition,
- Prévoir l'organisation et préparer le matériel nécessaire avant le début des cours ou des animations,
- S'assurer de la propreté des installations, du suivi et du rangement du matériel à la fin des cours ou des animations,

Attentes et satisfaction des adhérents :

- Répondre aux attentes des élèves/participants/adhérents (diversité des séances, progression, objectifs de résultats...),
- Etablir une programmation annuelle précise et adaptée,
- Faire passer les tests de niveau dans le cadre de la Galaxie,
- Réaliser un suivi et un bilan individualisé permettant de mesurer les progrès de ses élèves
- Détecter et accompagner les enfants qui ne seraient pas du niveau dans leur groupe,
- S'assurer de la satisfaction des adhérents (questionnaire de satisfaction transmis par le club)

Politique sportive et communication

- Garantir le respect de la politique sportive.
- Communiquer les informations souhaitées par le Bureau et/ou le directeur sportif
- Faire remonter aux dirigeants et/ou au directeur sportif les informations utiles au bon fonctionnement du club, et particulièrement celles liées à la sécurité et aux observations formulées par les élèves ou les parents.

L'enseignant(e) n'a pas la responsabilité en termes d'encadrement d'autres salariés mais peut être amené à exercer une mission de conseil (notamment la fonction de tuteur de stagiaires).

AUTONOMIE – INITIATIVE – LIEN HIERARCHIQUE

La personne est capable d'exécuter des tâches comportant un savoir-faire technique spécialisé :

- Elle est force de proposition dans le cadre des missions qui lui sont données (contenu du programme, politique sportive...),

- Elle organise son activité en fonction des directives du directeur sportive et de la politique sportive.
- Elle est autonome avec les élèves qu'on lui a confiés, dans le cadre des directives qui lui sont données (durée des séances, programme, consignes pédagogiques, ...)

Elle est placée sous l'autorité du directeur sportive dont il dépend, qui exerce un contrôle périodique des missions confiées.

PROFIL – FORMATIONS – COMPETENCES

L'enseignant(e) possède une **bonne connaissance** des techniques liées à sa fonction d'enseignant :

- Les connaissances sportives de sa discipline,
- Les règles encadrant sa discipline (législation, réglementation, sécurité...),
- Les connaissances relatives aux techniques d'enseignement et d'encadrement de groupes.
- Des capacités en termes d'organisation et de communication.

Elle ou il est capable de faire un compte rendu de son activité

Elle ou il a la capacité de travailler en équipe et est à l'aise avec tous les publics

Il est à jour de sa carte professionnelle, qu'il devra justifier à l'employeur dès son embauche et à chaque renouvellement.